

# OMPI



SCIT/ATR/PI/1999/MG

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

**RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL**

**1999**

**SUR LES ACTIVITÉS D'INFORMATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS\***

établi par

**LE MADAGASCAR**

Série annuelle de rapports sur les activités d'information en matière de brevets  
des membres du Comité permanent des techniques de l'information

---

\*

- Le terme “brevet” désigne aussi les modèles d'utilité et les CCP.
- Les informations relatives aux activités en matière de brevets de dessin et modèle communiquées par les offices de propriété industrielle délivrant de tels brevets sont insérées dans la série de documents SCIT/ATR/ID.

**From:** "Univers Com" <univers@compro.mg>  
**To:** <scit.mail@wipo.int>  
**Date:** 5/30/00 2:58PM  
**Subject:** C.SCIT

## RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

### I- Evolution des activités en matière de brevets:

Le nombre de dépôts reçus au cours de l'année 1999 est pratiquement inchangé par rapport à l'année 1998. Les domaines de produits pharmaceutiques et chimiques sont ceux qui accusent les plus de dépôts.

### II- Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets:

- Publication de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI) qui présente des informations bibliographiques sur les brevets délivrés par l'OMAPI:

- mise à la disposition du public des fascicules de brevet

- mise à la disposition du public des consultations des CD-ROM dotés par l'OMPI, l'OEB, le JPO, l'USPTO, l'INPI

- support utilisé: papier

- traitement de texte: utilisation du logiciel WORD

- gestion des bases de données: utilisation du logiciel ACCESS

### III- Questions relatives à l'établissement d'abrégés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevet:

Le rapport d'examen (examen de brevetabilité) pour chaque demande déposée par un résident est fourni par l'OMPI, dans le cadre du programme ICSE. Pour les autres demandes (PCT), le rapport d'examen préliminaire international sert à évaluer la brevetabilité de la demande

La classification internationale des brevets (CIB) est celle adoptée par l'Office.

### IV- Création et tenue à jour de dossiers de recherche:

La documentation d'autres Offices disponible à l'OMAPI est composée de CD-ROM espace WORD; espace ACCESS; BREF; PAJ; PATENTS BIB; GLOBAL PAT;

### V- Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée et autres systèmes recherche mécanisée:

L'administration des dépôts effectués et du registre des brevets est

géré par deux bases de données mettant en oeuvre le logiciel ACCESS.

VI- Administration de la bibliothèque et des services de l'Office de la propriété industrielle mis à la disposition du public (par exemple, moyens mis en place pour le dépôt des demandes, l'aide aux clients en matière de procédure de recherche, la fourniture de publications officielles et la délivrance d'extraits de registre):

La bibliothèque de l'Office comporte principalement des documents de brevets délivrés par l'Office et des Gazettes du PCT dotées par l'OMPI.

Tous ces documents sont stockés sur des rayons et gérés manuellement.

VII- Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets:

Néant

VIII- Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique et pratique, en ce qui concerne l'utilisation de l'information en matière de brevets et à la promotion de cette utilisation, y compris l'assistance technique aux pays en développement:

Néant

IX- Autres sujets pertinents

Néant